



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

**Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants**

Préavis 08/2026

Participation des communes aux frais administratifs du RAT pour 2027

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DU PRÉAVIS	4
3.	CONCLUSIONS.....	5

Le préavis 08 / 2026 peut aussi être commandé en format papier par courriel à l'adresse :

info@reseautoblerones.ch

1. Préambule

Le réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) assure, pour le compte de ses communes membres, la gestion et la coordination du réseau d'accueil de jour des enfants. De ce fait, son administration gère notamment le suivi administratif et financier du réseau, ainsi que la coordination avec les communes membres et les structures d'accueil.

Conformément aux statuts du RAT, les frais administratifs liés à la gestion du réseau sont supportés par les communes membres et répartis proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'elles.

Concernant la législature 2021-2026, la participation des communes aux frais administratifs du RAT avait été fixée à CHF 12.50 par habitant et par année.

Au cours de cette période, le RAT a toutefois connu une croissance importante, le nombre de places d'accueil est passé de 1'395 en 2021 à 1'939 à fin 2025, tandis que le nombre de structures d'accueil est passé de 22 à 29. Sur la même période, le volume financier global du réseau est passé de CHF 28.9 millions à CHF 47 millions.

Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation et d'une complexification des tâches assumées par l'administration du RAT, notamment en matière de gestion administrative et financière, de coordination avec les structures d'accueil et les communes membres, ainsi que le suivi des exigences réglementaires et organisationnelles.

Le diagnostic organisationnel réalisé en 2025, a mis en évidence plusieurs besoins d'évolution concernant l'organisation du RAT. Il souligne notamment la nécessité de mieux définir les rôles et responsabilités, de renforcer le pilotage administratif, financier et des ressources humaines, ainsi que de faire évoluer les processus et les outils informatiques afin de répondre aux besoins actuels du réseau.

Ces constats mettent en évidence la nécessité d'adapter progressivement les moyens administratifs du RAT à la taille du réseau, à son volume d'activité et à l'évolution de ses besoins.

Dans ce contexte, la participation des communes aux frais administratifs a été ajustée de CHF 12.50 à CHF 15.— par habitant dès le 1er juillet 2026, le montant de CHF 12.50 restant applicable jusqu'au 30 juin 2026. Cette adaptation ayant été fixée jusqu'au 31 décembre 2026, il convient désormais de déterminer la participation des communes membres pour l'année 2027.

Pour l'année 2027, le Comité de direction propose ainsi de fixer la participation des communes aux frais administratifs du RAT à CHF 17.— par habitant. Ce montant sera réévalué annuellement avec l'objectif de le garder stable. Cependant il conviendra de tenir compte de l'évolution des données du réseau et des besoins administratifs qui en découlent.

La participation des structures d'accueil aux frais administratif du RAT reste à CHF 0.18 par heure d'accueil.

La proposition d'augmenter uniquement la participation communale répond au souhait de maintenir la stabilité des tarifs d'accueil après deux années de hausses consécutives. En effet, répercuter l'augmentation des charges administratives sur le tarif des structures impacterait directement les parents, en sus des Communes.

2. Objet du préavis

Le Comité de direction propose au Conseil intercommunal de fixer la participation des communes membres aux frais administratifs du Réseau d'Accueil des Toblerones à CHF 17.- par habitant pour l'année 2027.

Ce montant s'inscrit dans la continuité de l'évolution du réseau et des adaptations nécessaires à son fonctionnement.

Cette proposition tient compte de l'évolution des besoins administratifs du RAT, en lien avec le développement du réseau. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation du nombre de places et de structures d'accueil, ainsi que par une progression du volume financier du réseau. Cette croissance s'accompagne de besoins plus importants en matière de gestion administrative et de coordination. Elle nécessite également de renforcer progressivement certaines fonctions transversales, notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'informatique, et de poursuivre l'harmonisation des processus administratifs.

Cette proposition s'inscrit également dans la continuité des constats présentés dans le préavis 03/2026 concernant l'évolution du RAT, qui ont mis en évidence la nécessité de faire évoluer l'organisation et les moyens de l'administration parallèlement au développement du réseau.

Le montant de CHF 17.— par habitant sera intégré au budget 2027 du RAT. La participation correspondante de chaque commune sera déterminée proportionnellement à son nombre d'habitants, conformément aux dispositions statutaires applicables.

Le montant total de la participation des communes aux frais administratifs du RAT pour l'année 2027 s'élève à CHF 664'734.—.

La répartition détaillée par commune figure dans le tableau ci-dessous, afin de permettre à chaque commune membre d'identifier le montant de sa participation et d'en tenir compte dans l'établissement de son propre budget 2027.

Communes	Habitants au 31.12.2025	Participation 2027
Arzier-le-Muids	2'999	50'983.00
Begnins	2'047	34'799.00
Burtigny	406	6'902.00
Coinsins	510	8'670.00
Duillier	1'120	19'040.00
Genolier	2'071	35'207.00
Givrins	1'096	18'632.00
Gland	13'978	237'626.00
Le Vaud	1'374	23'358.00
Longirod	558	9'486.00
Marchissy	492	8'364.00
Prangins	4'243	72'131.00
Saint-Cergue	3'057	51'969.00
Saint-George	1'082	18'394.00
Trélex	1'427	24'259.00
Vich	1'174	19'958.00
Bassins	1'468	24'956.00
Total		664'734.00

3.CONCLUSIONS

La croissance du Réseau d'Accueil des Toblerones au cours des dernières années, tant en termes de places et de structures d'accueil que de volume financier du réseau, s'est accompagnée d'une évolution importante des missions et des besoins de son administration.

Les constats issus du diagnostic organisationnel réalisé en 2025 mettent notamment en évidence la nécessité de faire évoluer l'organisation et les moyens administratifs du RAT afin d'accompagner le développement du réseau et de répondre à l'évolution de ses activités et de ses besoins.

Dans ce contexte, et dans la continuité de l'adaptation intervenue au 1^{er} juillet 2026, le Comité de direction propose de fixer la participation des communes membres aux frais administratifs du RAT à CHF 17.- par habitant pour l'année 2027.

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction du RAT propose au Conseil intercommunal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal,

Vu	-	le préavis du RAT no 08/2026 relatif à la participation des communes aux frais administratifs du RAT pour l'année 2027 ;
Ouï	-	le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
Considérant	-	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
D é c i d e	-	d'approuver la participation des communes membres aux frais administratifs du Réseau d'Accueil des Toblerones pour l'année 2027, fixée à CHF 17.— par habitant et par année.

Ainsi accepté par le CoDir du RAT lors de la séance ordinaire du 26.08.2026.

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente

Le Secrétaire général ad interim

Céline Etoupe

Jonas Burdel

